



Cabinet du préfet  
Bureau Communication  
Interministérielle

Melun, le 13 décembre 2019

## *Avis de restriction de la consommation de l'eau du robinet sur la commune de Coulommiers*

Les services de l'Etat ont été destinataires de signalements hier et ce jour d'une coloration jaune/rouge de l'eau du réseau public d'eau potable au niveau de la rue Carnot, de la rue du Proconsul, de l'avenue de Rabelais et de l'hôpital de Coulommiers. Devant ces faits, la qualité de l'eau destinée à la consommation du réseau public de la commune de Coulommiers ne peut plus être garantie et est susceptible de présenter un risque pour la santé des consommateurs.

En conséquence, la commune de Coulommiers est dans l'obligation de mettre en œuvre les restrictions d'usages prévues par l'arrêté préfectoral n°19-ARS-71-SE. L'usage de l'eau du robinet est ainsi interdit pour la boisson, la préparation et la cuisson des aliments, le lavage des dents et la toilette des nourrissons. Une utilisation est envisageable uniquement si l'eau ne présente aucune coloration et qu'elle est portée à ébullition pendant au moins 5 minutes préalablement à l'usage. Cette restriction s'applique par précaution et dans l'attente des résultats d'analyse démontrant l'innocuité de l'eau du réseau.

### ***Recommandations :***

Il est recommandé aux personnes dont les traitements médicaux nécessitent une qualité d'eau spécifique (ex : dialyse) de se rapprocher de la structure médicale dont ils dépendent.

Les principaux troubles de santé qui peuvent survenir consécutivement à la consommation de l'eau du robinet sont des troubles digestifs. Les personnes ayant consommé cette eau et qui manifesteraient ces symptômes sont invitées à consulter leur médecin traitant.

### ***Actions mises en œuvre :***

Un dispositif de secours va être mis en place afin d'assurer un approvisionnement de la population en eau potable et en particulier la mise à disposition de bouteilles d'eau par la collectivité. Nous vous invitons à vous rapprocher de celle-ci.

L'eau du réseau sera laissée sous pression pour les autres usages domestiques (sanitaires, toilettes, lavage du linge...).

Tout est mis en œuvre pour qu'un retour à une situation normale ait lieu rapidement.  
Des analyses de l'eau sont en cours pour suivre l'évolution de la situation et attester d'un retour à une situation normale.  
La commune de Coulommiers vous tiendra régulièrement informé de l'évolution de la situation via ses relais d'informations.

**Lien vers l'arrêté préfectoral** : <http://www.seine-et-marne.gouv.fr/content/download/41168/310431/file/20191312%20CP-Incident%20eau%20potable%20coulommiers.pdf>

#### **Contacts presse**

Bureau Communication Interministérielle

☎ 01.64.71.75.29 – 01.64.71.75.95

✉ [pref-communication@seine-et-marne.gouv.fr](mailto:pref-communication@seine-et-marne.gouv.fr)